

IFSI / IFAS

Les instituts de Formation du Centre Hospitalier de Haguenau et de Wissembourg accordent une attention particulière à l'orientation, l'information et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Les missions du Référent Handicap

- ◆ Accompagner l'apprenant en situation de handicap dans sa démarche de formation
- ◆ de mettre en relation les différents acteurs de prise en charge et d'évaluation
- ◆ de réceptionner les demandes spécifiques d'aménagement
- ◆ de transmettre à l'ensemble des équipes pédagogique et administrative les dispositions prises pour l'apprenant
- ◆ de réfléchir avec l'équipe pédagogique sur les aménagements nécessaires et possibles (matériel, modalités de formation et d'évaluation) pour mettre en place un plan d'accompagnement personnalisé
- ◆ de veiller à la mise en place du plan d'accompagnement personnalisé



Préparation au DE—Diplôme d'Etat d'infirmier ou d'infirmière, grade licence RNCP39923 : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39923/>

Préparation au DE – Diplôme d'Etat d'aide-soignant (DEAS) RNCP40692 <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40692/>

Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)

Institut de Formation Aides-Soignants (IFAS)

21 rue de la Redoute
67 500 HAGUENAU

☎ 03 88 06 30 81

✉ sec.ifsich-haguenau.fr

✉ sec.ifasch-haguenau.fr

24 route de Weiler
67 160 WISSEMBOURG

☎ 03 88 54 11 10

✉ ifasch-wissembourg.fr

Référent Handicap EYERMANN Virginie

✉ virginie.eyermannch-haguenau.fr



IFSI

Centre Hospitalier de Haguenau

IFAS

Centre Hospitalier de Haguenau
Centre Hospitalier de Wissembourg

RÉFÉRENT HANDICAP



Mise à jour du 01/09/2025

HANDICAP

DE QUOI PARLE T'ON ?

Définition de l'OMS

L'Organisation Mondiale de la Santé définit le handicap comme suit :

« Est handicapée toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie; son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises. »

Loi du 11 février 2005

Cette loi précise ce que constitue un handicap :

« Constitue un handicap, (...) toute limitation d'activité ou de restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Convention des Nations Unies

La convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées propose cette définition :

« Par personnes handicapées on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables, dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres »

HANDICAP

COMMENT EST-IL PRIS EN COMPTE ?

IFSI IFAS de Haguenau - Wissembourg

Dans la mesure où le handicap est reconnu et compatible avec l'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant, tout est mis en œuvre pour que les personnes porteuses de handicap aient une égalité des chances de réussite de leur formation.

IFSI IFAS de Haguenau

Un ascenseur dessert tous les étages et donc l'ensemble des salles de cours, de TP et de TD.

Tous les étages sont équipés de sanitaires hommes et femmes avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

IFAS de Wissembourg

Les salles de cours et de TD sont au rez-de-chaussée du bâtiment et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'accès aux sanitaires n'est actuellement pas possible en fauteuil roulant et des travaux d'aménagement sont à l'étude.

REFERENT HANDICAP

RESEAU DE VEILLE ET LIENS UTILES

Le référent Handicap entretient un partenariat avec 4 interlocuteurs :

- La coordinatrice de la mission handicap au service de la vie universitaire
📧 svu-handicap@unistra.fr
- La MDPH du Bas-Rhin
📧 accueil.mdp@bas-rhin.fr
- L'AGEFIPH
📧 www.agefiph.fr
- L'ADAPEI qui est le contact local de l'AGEFIPH
📧 rhf.67-68@adapeipapillonsblancs.alsace

